

(25 février 1988, fascicule n° 28:13)

Et d'ajouter le contre-amiral Anderson :

...ce projet n'est pas du tout différent des autres dépenses en capital que le gouvernement entreprend. Avec le temps, bien sûr, au fur et à mesure que le gouvernement est saisi des renseignements nécessaires pour fonder sa décision, on finit par connaître intégralement les coûts d'acquisition, les coûts prévus d'exploitation de toute pièce d'équipement. Ce projet est donc entièrement conforme aux pratiques établies du gouvernement fédéral à l'heure actuelle.

J'ajouterai qu'on peut faire l'analogie avec l'achat d'une automobile. On va l'acheter, parfois il faut un prêt, et on tient compte de ce coût, mais les coûts de fonctionnement réel, le carburant, l'assurance, les réparations et l'entretien, très peu s'en soucient au moment de l'acquisition.

(ibid., 28:14)

Lorsqu'il s'est présenté devant le Comité pour discuter du projet d'acquisition, l'honorable Perrin Beatty a souligné que le gouvernement suit la pratique normale établie à cet égard qui veut que seuls les coûts d'acquisition soient spécifiés, tout en ajoutant que les études portant sur les frais d'exploitation et d'entretien seront terminées en 1990. Toutefois, il a remarqué que ces dernières données sont un facteur de première importance dans un appel d'offres concurrentielles et constitueront dans l'avenir un élément clé de l'adjudication de contrats entraînant des activités d'exploitation et d'entretien. Il a ajouté que les calculs du Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement indiquaient que les coûts d'exploitation et d'entretien d'un sous-marin de classe *Trafalgar* étaient à peu près les mêmes que ceux d'un destroyer canadien DDH-280, alors que les chiffres avancés par le Centre dans le cas du *Rubis-Améthyste* étaient moindres de quelques millions de dollars. Le Ministre a déclaré que les chiffres fournis par le Centre illustraient «parfaitement la rentabilité du sous-marin à propulsion nucléaire en matière de coûts.» (7 mars 1988, fascicule n° 29:13)

Des représentants du Centre se sont présentés un peu plus tard devant le Comité. Le directeur du Centre, M. John Lamb, a soutenu que, comme le programme d'acquisition des sous-marins est le programme d'achat militaire le plus important de l'histoire du Canada :

...Les contribuables de notre pays ont le droit d'en savoir un peu plus, que ce qu'on a bien voulu leur dire jusqu'à présent, sur le coût réel de ces sous-marins.

(10 mai 1988, fascicule n° 38:25)